

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 12 janvier 2021 à 21h. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège par visioconférence.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et, Messieurs LES CONSEILLERS, Michel Viens, Yves Lapointe, Renaud Ouellet, Francis Boucher, Charles Montamat, Et Raymond Frève.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 21h par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-01-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-01-2020

DEPOT DES DECLARATIONS D'INTERETS PECUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS;

Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la date anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté où siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que les membres du conseil reconnaissent avoir fait le dépôt des leurs intérêts pécuniaires.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

03-01-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 décembre 2020;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

04-01-2021

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois de décembre 2020 ;

Prélèvements directs : 3 173.09 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 1098.83 \$

Salaires : P.P. 25, 26, 27 : 14 205.54 \$

Frais Desjardins : 157.62 \$

Liste des comptes à payer au 31 décembre 2020: 80 345.99\$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et il est résolu à l'unanimité du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

05-01-2021

ADOPTION DU REGLEMENT DE TAXATION NO 266-2021

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion le 17 décembre 2020 concernant l'adoption prochaine d'un règlement de taxation pour 2021 ;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement de taxation 2021, tel que déposé avec la modification suivante : « 5% des dépenses associées à l'entretien du système de traitement des eaux usées, soit un montant total de 2 305\$, sera assumé par l'ensemble des contribuables de la municipalité. »

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

06-01-2021

EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des travaux

publics est vacant depuis le 16 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a évalué les candidatures reçues suite aux entrevues réalisées le 7 janvier dernier avec les candidats et recommande l'embauche de M. Louis Giguère au poste de responsable des travaux publics ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche M. Louis Giguère au poste de responsable des travaux publics de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

07-01-2021

**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX
DEVANT ETRE REALISES DANS LE CADRE DE LA TECQ
2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elles;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

08-01-2021

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION PROCHAINE DU REGLEMENT NO 267-2021 CONCERNANT LA CITATION DE L'EGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

M. Michel Viens donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 267-2021 concernant la citation de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska située sur le lot 5 171 183 considérant la valeur architecturale, historique et identitaire de ce bâtiment. Ce règlement pourra prendre effet le 6 avril 2021.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

09-01-2021

OCTROI DE CONTRAT A *BOUCHARD SERVICE-CONSEIL* POUR LA PRODUCTION D'UN DEVIS POUR LE DRAINAGE DU CÔTÉ NORD DE L'EGLISE

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de procéder à des travaux de drainage de l'église et que ces travaux sont admissibles aux programmes de subvention suivants : le « Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux » du Conseil du patrimoine religieux du Québec et le « Fond des Legs » du Patrimoine canadien ;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *Bouchard Service-conseil* pour la production d'un devis et d'un estimé Unifomat II de niveau 3 pour le drainage

de l'église.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

10-01-2021

OCTROI D'UN CONTRAT A ARCHITECTURE DANIEL DUMONT POUR LA PRODUCTION D'UN DEVIS POUR LE DRAINAGE DE L'EGLISE AU MONTANT DE 2 000\$ PLUS TAXES

Point non adopté.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

11-01-2021

OCTROI D'UN CONTRAT A MATHIAS PELOQUIN POUR LA PRODUCTION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE A JOUR ET INDEPENDANTE POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'EGLISE AU MONTANT DE 800\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité indépendante est exigée dans le cadre de la demande qui sera faite au « Fond des Legs » du Patrimoine canadien pour le projet de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 du « Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux » du Conseil du patrimoine religieux du Québec, couvre 75% de cette dépense ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à Mathias Péloquin pour la production d'une étude de faisabilité à jour et indépendante pour le projet de transformation de l'église au montant de 800\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

12-01-2021

CHANGEMENTS DANS LES FONDS RESERVES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska procède à :

- La création du fond réservé « Seuil TECQ ».

- La fusion des fonds réservés « Travaux de réfection de la citerne de la caserne incendie », « véhicules incendie » et « Matériels incendie » en un seul fond réservé qui s'appellera « citerne incendie » Envoi d'un montant de 66 952.02\$ de ce fond vers le nouveau fond « Seuil TECQ ».
- La suppression des fonds réservés « cours d'eau » et « internet » et envoi du montant de 4 500 \$ qu'ils contiennent dans le nouveau fond « Seuil TECQ ».
- La fusion des fonds réservés « Projets communautaires », « MADA et famille » et « Développement » en un seul fond qui s'appellera « projets communautaires ».

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

13-01-2021

AFFECTATIONS DANS LES FONDS RESERVES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska affecte les montants suivants :

- Un montant de 15 863.67\$ dans le fond réservé « GRAVIR ».
- Un montant de 11 083 \$ dans le fond réservé « redevances éoliennes ».
- Un montant de 1 000 \$ dans le fond « Centième ».

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

14-01-2021

OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME COMPTABLE MALLETTTE POUR LA PRODUCTION DU FORMULAIRE D'IMPÔT CO-17 POUR L'ANNÉE 2020 AU MONTANT DE 310\$ PLUS TAXES

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à la firme comptable Mallette pour la production du formulaire d'impôt CO-17 pour l'année 2020 au montant de 310\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

15-01-2021

APPUI À LA DÉMARCHE DU DÉPUTÉ BERNARD GÉNÉREUX AUPRÈS DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ AFIN QUE LE GOUVERNEMENT ADOPTE UNE LIGNE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE À TROIS CHIFFRES (988)

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités :

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie la démarche du député Généreux auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres. Il est résolu de transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

16-01-2021

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE AU FDMK –
VOLET ACTIVITE LOCALE LOISIR CULTUREL POUR
L'ACTIVITE « VIENS QUE J'TE RACONTE » DE MADAME
SOPHIE POULIN DE COURVAL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

QUE la municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel « Viens que j'te raconte » qui sera organisée par Mme Sophie Poulin de Courval.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

17-01-2021

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE AU FDMK –
VOLET ACTIVITE LOCALE LOISIR CULTUREL POUR
L'ACTIVITE DE CINE-PARC « CINE-KAMOU »**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

QUE la municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel « Ciné-Kamou » (ciné-parc) qui sera organisée par la municipalité à l'été 2021.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

18-01-2021

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 50\$ pour le Collège Sainte-Anne-de-La Pocatière.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

19-01-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h54.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale